

DOMINIQUE AMANN

*Coupo... ou  
Coupo santo ?*



*La Maurinière*

Éditions numériques

**Dominique AMANN**

Ce fichier PDF contient un livre numérique.

Il est proposé en lecture gratuite mais n'en demeure pas moins la propriété de son auteur.

Il est interdit de le modifier, de le vendre ou de l'utiliser à des fins commerciales.

Droits de traduction et d'adaptation réservés pour tous pays.

Le Code de la propriété intellectuelle, dans l'article L122-5, alinéa 2, autorise « les copies ou reproductions réalisées à partir d'une source licite et strictement réservées à l'usage privé du copiste et non destinées à une utilisation collective » et, dans l'alinéa 3a, « les analyses et courtes citations justifiées par le caractère critique, polémique, pédagogique, scientifique ou d'information de l'œuvre à laquelle elles sont incorporées ».

L'article L122-4 du même Code prévoit que « toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droit ou ayants cause est illicite. Il en est de même pour la traduction, l'adaptation ou la transformation, l'arrangement ou la reproduction par un art ou un procédé quelconque. »

© La Maurinière éditions - Dominique AMANN, 2018.

Site Internet [www.la-mauriniere.com](http://www.la-mauriniere.com)

ISBN 979-10-92535-07-5

***COUPO... OU  
COUPO SANTO ?***

La Maurinière éditions numériques, 2018

## DU MÊME AUTEUR

*Gammes, Accords, Tempéraments.*

Toulon, l'auteur, 1999, in-8°, 160 pages.

*Dragons et Dracs dans l'imaginaire provençal.*

Toulon, La Maurinière, 2006, in-8°, 288 pages.

*Jean Aicard, Contes et récits de Provence.*

Marseille, éditions Gaussen, 2010, in-8°, 208 pages.

*Georges Sand, Le Drac.*

Marseille, éditions Gaussen, 2010, in-16, 160 pages.

*La Tarasque, un dragon en Provence.*

Marseille, éditions Gaussen, 2011, in-4°, 112 pages.

*Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873.*

Marseille, éditions Gaussen, 2011, in-8°, 304 pages.

## Coupo... ou Coupo santo ?

Pour les remercier d'avoir accueilli le poète Victor Balaguer au moment de son exil par la reine Isabelle II, mais aussi pour célébrer leur amitié, des patriotes catalans offrirent aux félibres provençaux une coupe en argent très finement ciselée, réalisée par le sculpteur-statuaire Louis-Guillaume Fulconis et coulée par l'orfèvre Louis-Gabriel Jarry. Elle leur fut remise le 30 juillet 1867, au cours d'un banquet à l'*Hôtel du Louvre* d'Avignon.

Les félibres étaient prévenus et, pour répondre au discours de Victor Balaguer, Frédéric Mistral avait composé *La Cansoun de la Coupo*<sup>1</sup> et l'interpréta : le refrain, *Coupo santo...*, a sacralisé l'objet offert, et l'a si bien sacralisé que la *Cansoun* est elle-même devenue hymne.

Il est à noter que, dans la publication *princeps* faite par l'*Armana provençau* de 1868, la coupe est nommée *coupo felibrenco* ou simplement *coupo* : l'adjectif *santo* n'apparaît pas une seule fois dans l'article, mais seulement dans le refrain de la *Cansoun* publiée après. Dans les livraisons suivantes, quand la coupe est mentionnée, elle l'est toujours sous l'appellation *coupo felibrenco*<sup>2</sup> ; dans son discours de la Saint-Estelle, le 22

---

<sup>1</sup> Les paroles de la *Cansoun de la Coupo* ont été publiées pour la première fois dans l'*Armana provençau* de 1868, pages 16-18. Cette publication *princeps* ne mentionne pas la mélodie, prise à un Noël très populaire de Provence.

<sup>2</sup> *La coupo felibrenco circulè de man en man* (*Armana provençau*, année 1869, page 92) ; *nosto Coupo felibrenco* (*Armana provençau*, année 1873, page 13) ; *la Coupo di felibre* (*Armana provençau*, année 1879, page 56).

mai 1879, Frédéric Mistral proposa à ses amis de boire à la *Coupo sacrado*<sup>3</sup> et il faut attendre la fête de la Saint-Jean à Brive en 1895 pour que la *Cansoun de la Coupo* soit nommée non plus par son titre officiel mais par l'incipit de son refrain : *de jouvènt que cantavon lis uns la « Coupo santo », lis autre « Lou Rèi En Pèire »*<sup>4</sup>.

L'expression *Coupo santo* s'est progressivement imposée pour désigner d'abord la *Cansoun de la Coupo* et, finalement, l'objet lui-même. Toutefois, je n'ai pas relevé l'antéposition de l'épithète : les félibres n'ont jamais parlé de « Sainte Coupe » comme il y a, par exemple, un Saint Graal.

Cette appellation *Coupo santo* peut surprendre ou faire question, surtout de nos jours où l'adjectif « saint » semble ne plus appartenir qu'au domaine de la religion. Quelques petits éclaircissements lexicographiques me paraissent donc devoir être proposés.



Les adjectifs *sanctus*, « saint », et *sacer*, « sacré », existaient déjà dans le latin de l'antiquité archaïque (jusqu'à la fin du II<sup>e</sup> siècle avant J.-C) et classique (I<sup>er</sup> siècle avant J.-C. et I<sup>er</sup> siècle après), donc bien avant le christianisme ; et ils étaient utilisés principalement dans la vie quotidienne.

En latin, *sanctus* signifie d'abord « sacré » au sens de « inviolable » : *nullum esse officium tam sanctum*, « il n'y a pas de devoir si sacré » (Cicéron, *Pro P. Quintio*, VI) ; *in aerario sanctiore*, « dans le lieu le plus inviolable des archives » (Cicéron, *In C.*

<sup>3</sup> *Armana prouvençau*, année 1880, page 86.

<sup>4</sup> *Armana prouvençau*, année 1896, page 11.

*Verrem actio secunda*, livre IV, LXIII) ; *tribuni [plebis] sancti sunt*, « que les tribuns [du peuple] soient inviolables » (Cicéron, *De Legibus*, livre III, III) ; *Quid tua sancta fides ?* « Que devient ta foi sacrée ? » (Virgile, *Énéide*, livre VII, vers 365).

On le trouve aussi aux sens de « vénérable, vénéré, pur, vertueux, intègre, irréprochable, auguste » : *nostri sapientissimi et sanctissimi viri*, « nos hommes les plus sages et les plus vénérables » (Cicéron, *Pro L. Flacco*, VII) ; *Salve, sancte parens*, « Salut, ô mon vénérable père » (Virgile, *Énéide*, livre V, vers 80) ; *sanctique patres*, « et les vieillards respectés » (Virgile, *Géorgiques*, livre II, vers 473) ; *sancta ad vos anima, atque istius inscia culpa*, « mon âme pure et innocente de cette faute » (Virgile, *Énéide*, livre XII, vers 648) ; *illo nemo neque integrior esset in civitate, neque sanctior*, « personne n'était plus honnête dans la cité, ni plus vertueux que lui » (Cicéron, *De Oratore libri III*, livre I, LIII) ; *tuque, o sanctissima conjux*, « et toi, le modèle des épouses vertueuses » (Virgile, *Énéide*, livre XI, vers 158) ; *sanctissimum virum*, « le plus intègre des hommes » (Cicéron, *Pro L. Flacco*, III) ; *Tuque, o sanctissima vates*, « Et toi, prêtresse très sainte » (Virgile, *Énéide*, livre VI, vers 65) ; *Jura magistratusque legunt, sanctumque senatum*, « on élit des magistrats, on forme un sénat auguste » (Virgile, *Énéide*, livre I, vers 426).

Cet adjectif s'applique enfin au domaine religieux et signifie alors « saint, sacré, auguste » : *sancta oracula divum*, « les saints oracles des dieux » (Virgile, *Énéide*, livre VIII, vers 131) ; *sanctum sidus adorat*, « il adore l'astre sacré » (Virgile, *Énéide*, livre II, vers 700) ; *sanctos ignes*, « les feux sacrés [des sacrifices] » (Virgile, *Énéide*, livre III, vers 405) ; *numina sancta precamur*, « nous invoquons, dans nos prières, l'auguste déesse » (Virgile, *Énéide*, livre III, vers 543).

L'adjectif *sacer* a d'abord un sens religieux, désignant « ce qui est consacré à une divinité, ce qui concerne les dieux et leur culte » : *sacri juris*, « le droit sacré » (Quintilien, *De institutione oratoria*, volume I, livre II, chapitre IV) ; *sacra arma*, « les armes sacrées [déposées dans le temple de Jupiter] » (Tite-Live, *Histoire romaine*, volume I, livre XXIV, XXI) ; *lucibus sacris*, « les jours consacrés aux dieux » (Horace, *Odorum seu carminum libri IV*, livre IV, XV « Augusti laudes », vers 25).

Par extension et au sens figuré, il signifie « saint, sacré, vénéré, auguste » : *o sacer et magnus vatum labor*, « ô travail sacré et grandiose des poètes » (Lucain, *Pharsalia*, livre IX, vers 980).



La langue chrétienne a conservé ces significations : est *sacer* ce qui est consacré à Dieu et *sanctus* ce qui est saint, pur, vénéré.



Le français connaît également les adjectifs « sacré » et « saint ». Est sacré ce qui appartient à un domaine interdit et inviolable consacré à une divinité : une enceinte sacrée ; ce qui est tabou : un feu sacré, des vases sacrés. Dans le domaine religieux, on parle de « livres sacrés », des « ordres sacrés » comme le diaconat et la prêtrise, de « musique sacrée », d'« histoire sacrée ». Et, par extension, l'adjectif qualifie encore les sentiments qu'inspire le sacré : « une horreur sacrée », « une terreur sacrée » ; ainsi que ce qui est digne d'un respect absolu : les « droits sacrés » de l'homme, l'« union sacrée ».

Quant à l'adjectif « saint », il désigne d'abord un personnage canonisé : saint Pierre, les saints Innocents ; ou une fête asso-

ciée à un tel saint : la Saint-Jean, la Saint-Médard ; ou encore un lieu dédié à un saint : l'église Saint-Eustache, la ville de Saint-Étienne, le mont Saint-Michel. Par extension, est également déclaré « saint » celui qui mène une vie irréprochable : un saint homme, une sainte femme ; ou encore ce qui a un caractère religieux : la guerre sainte, la sainte messe.



Enfin, le provençal, tout en utilisant ces deux adjectifs dans leurs sens habituels ci-dessus définis, ajoute des connotations populaires pittoresques, toujours dans le domaine profane :

— *sant ome*, « bonhomme, brave homme » ; *santo femo*, « bonne femme » ; *sant de païs*, « homme incompris dans son pays » ; *la santo verita*, « la pure vérité » ; *lou plus sante mati* (languedocien, gascon), « le grand matin » ; *le sante repaus*, « le repos éternel » ; *uno santo brigo*, « une petite miette » ; *i'a pas sant aliment*, « il n'y a rien du tout »<sup>5</sup> ;

— *sacre porc*, « sacré cochon » ; *sacro bèsti*, « vilaine bête » ; *de sàcri tèms*, « des chiens de temps » ; *de sàcris abitudo*, « des habitudes désagréables »<sup>6</sup>.



D'une manière générale, ce qui est *sacer*, « sacré », l'est PAR NATURE, comme appartenant en propre à la divinité ou attribué à la divinité ; les objets, les monuments ou les lieux sacrés appartiennent à la divinité et ne peuvent être manipulés ou

<sup>5</sup> MISTRAL (Frédéric), *Lou Trésor dóu Felibrige*, tome II, page 843, colonnes 1-2, article SANT.

<sup>6</sup> MISTRAL (Frédéric), *Lou Trésor dóu Felibrige*, tome II, page 830, colonne 3, article SACRE.

investis que par les prêtres ou les prêtresses chargés des cultes. Ce qui est *sanctus*, « saint », l'est PAR UNE DÉCISION HUMAINE visant à distinguer des objets ou des personnes appartenant au monde des hommes<sup>7</sup>.

Mais le langage courant a souvent confondu ces deux mots. La liturgie romaine connaît par exemple l'acclamation *Sanctus, sanctus, sanctus Dominus deus Sabaoth*, « Saint, saint, saint, le Seigneur dieu des armées », ou les appellations *Sancta Trinitas*, « Sainte Trinité » et *Spiritus Sanctus*, « Saint-Esprit », alors que les personnes divines sont par nature « sacrées » ; et l'on parle de « Sacré-Collège » pour désigner l'assemblée des cardinaux, alors que les institutions humaines ne peuvent être au mieux que « saintes » !

De plus, le langage profane d'aujourd'hui a encore étendu le sens des adjectifs « sacré » et « saint ». Les expressions « un sacré farceur », « un sacré menteur », « un sacré culot », « une sacrée invention », « une sacrée chance », « une sacrée jolie fille », etc., apportent une note admirative ; et l'adjectif est également utilisé pour renforcer un juron : « Sacré nom d'un chien ! ». On dit enfin : « toute la sainte journée » pour « pendant toute la journée », « une sainte colère » ou « une sainte indignation » pour « une colère juste », « une indignation légitime ».



En cette époque de matérialisme, de désacralisation, d'abandon des croyances traditionnelles, on hésite désormais à parler de « sainteté ». Mais il ne faut pas oublier qu'il y a, dans la langue française comme en latin, une « sacralité profane » et

---

<sup>7</sup> La langue grecque connaît également les adjectifs *hagios* = *sanctus* et *hieros* = *sacer*.

une « sainteté profane », différentes de la sacralité et de la sainteté religieuses.

Le Félibrige n'est pas une Église et la coupe offerte par les Catalans n'est pas un objet de culte : il ne saurait donc y avoir, dans son fonctionnement, quoique ce soit de « saint » ou de « sacré » au sens religieux.

En revanche, la Coupe peut être dite « sainte », au sens antique et profane de l'adjectif, en ce qu'elle est reconnue par tous les félibres pour célébrer l'union de la Catalogne et de la Provence, et l'amitié entre leurs écrivains dans la communauté de leurs langues. Elle mérite alors, sinon une vénération qui serait excessive, du moins la considération et le respect qui doivent s'attacher à tout symbole et aux valeurs qu'il porte : il est donc juste que la Coupe, quand elle est sortie de son coffret, soit entourée d'un certain cérémonial et d'une certaine solennité.

Frédéric Mistral qui, comme tous ses condisciples des lycées de l'Empire, avait retiré de ses études secondaires une belle culture classique gréco-latine a donc fort justement nommé « sainte » cette coupe offerte par les amis d'outre-Pyrénées. Et c'est avec justesse qu'il l'a, sinon « canonisée », du moins « sanctifiée<sup>8</sup> », au sens antique du terme, eu égard au message d'amitié et de fraternité qu'elle véhicule.

---

<sup>8</sup> Dans le compte rendu officiel du banquet du 30 juillet 1867, et pour introduire les paroles de la *Cansoun de la Coupo* : *Mistral la counsacrè pèr li estrofo que van segre* (Armana prouvençau, 1868, page 16).

## BIBLIOGRAPHIE

- CICÉRON (Marcus Tullius Cicero), *Œuvres complètes*, Paris, Firmin Didot frères, fils et C<sup>ie</sup>, « Collection des auteurs latins », 1869, in-8°, cinq volumes.
- HORACE, *Œuvres complètes*, Paris, Garnier frères, « Bibliothèque latine-française » n° 1, 1872, in-16, XLIX-419 pages.
- LUCAIN, *Pharsalia*, Paris, de l'imprimerie de A. Firmin Didot, collection « Bibliothèque classique latine », 1830-1832, in-8°, trois volumes.
- MISTRAL (Frédéric), *Lou Tresor dou Felibrige ou Dictionnaire provençal-français embrassant les divers dialectes de la langue d'oc moderne*, Aix-en-Provence, veuve Remondet-Aubin libraire-éditeur, sd [1878-1886], deux volumes in-folio ; volume I, A-F, VIII-1196 pages ; volume II, G-Z, IV-1166 pages.
- QUINTILIEN (Marcus Fabius Quintilianus), *Institution oratoire de Quintilien*, Paris, C. L. F. Panckoucke, « Bibliothèque latine-française », 1829-1835, in-8°, six volumes.
- TITE-LIVE, *Histoire romaine (Ab urbe condita)*, Paris, Firmin Didot frères, fils et C<sup>ie</sup>, « Collection des auteurs latins », 1839, in-8°, deux volumes, XIX-925 + 911 pages.
- VIRGILE, *Œuvres complètes*, Paris, C.-L.-F. Panckoucke, « Bibliothèque latine-française », 1831-1835, in-16, quatre volumes.

## **Dominique AMANN**

Docteur en psychologie, Dominique AMANN a dirigé pendant une vingtaine d'années le service de recherches en psychologie de la Marine nationale, au sein duquel, outre les travaux habituels relevant de la recherche appliquée, il s'est attaché à développer une métrologie spécifique pour la mesure dans les sciences humaines. Organiste et claveciniste, il s'est ensuite tourné vers la psychoacoustique musicale et se consacre à des études fondamentales sur la structure de la gamme.

Il est l'auteur de livres et d'articles sur l'ancien théâtre de Toulon (1765-1862), la vie musicale à Toulon au XIX<sup>e</sup> siècle, et les croyances populaires aux êtres fantastiques.

Enfin, il anime depuis plusieurs années le site Internet [jean-aicard.com](http://jean-aicard.com) qu'il a créé pour diffuser les travaux des chercheurs aicardiens ; il a publié en 2011, *Jean Aicard, une jeunesse varoise, 1848-1873* et dirige la revue *Aicardiana*.

Il est membre résidant de l'Académie du Var (30<sup>e</sup> fauteuil).